



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8392^e séance

Mardi 6 novembre 2018, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Melki
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 30 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/974)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

18-36251 (F)



Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 30 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/974)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/974, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 octobre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le cinquantième-quatrième rapport présenté par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer le fait qu'un certain nombre d'États d'Europe centrale, notamment la Pologne, la République tchèque, la République slovaque et d'autres, célèbrent actuellement le centenaire de leur existence moderne. Mon propre pays, l'Autriche, commémorera cette date lundi prochain lors d'une cérémonie solennelle à l'Opéra national. Il y a seulement deux jours, les Présidents Macron et Steinmeier ont commémoré la fin de la Première Guerre mondiale, qui, comme les membres du Conseil le savent, a commencé par des coups de feu à Sarajevo en juin 1914.

La France et l'Allemagne, qui semblaient autrefois d'éternels adversaires, comptent aujourd'hui parmi les principaux piliers de l'Union européenne. C'est, pour

les populations des Balkans occidentaux, une leçon qui leur montre qu'il est possible d'y parvenir, qu'une paix durable est réalisable et que la réconciliation doit être possible. Les pays des Balkans occidentaux doivent prendre modèle sur les idées franco-allemandes de livres d'histoire communs, de programmes d'échange de jeunes, de réunions gouvernementales communes entre pays voisins et d'un programme de télévision commun, tel que la chaîne franco-allemande Arte. Cette chaîne pourrait s'appeler Arte Balkans.

L'événement politique marquant des six derniers mois en Bosnie-Herzégovine a été les élections générales du 7 octobre. Alors que les observateurs internationaux ont estimé que le scrutin avait permis « une véritable compétition » entre les candidats, il y a eu, dans les mois précédents, une escalade inquiétante des polémiques alimentant les dissensions, notamment des discours de haine et l'intimidation des électeurs. De plus, la période qui a immédiatement suivi les élections a été marquée par de nombreuses plaintes pour irrégularités électorales. La confiance de la population dans l'intégrité du système électoral semble n'avoir jamais été aussi faible, et les nouvelles autorités doivent s'atteler à rétablir cette confiance de toute urgence en apportant des améliorations significatives à ce système.

L'annonce des résultats électoraux définitifs et certifiés est attendue pour aujourd'hui, après quoi la période de formation des parlements et des gouvernements commencera. Dans l'ensemble, ce sont les principaux partis ethniques qui semblent avoir obtenu le plus d'appui au sein des parlements, bien que dans la Fédération, certains partis multiethniques semblent avoir amélioré leurs résultats de manière remarquable depuis les dernières élections. Aucun parti n'ayant une majorité claire, il est trop tôt pour spéculer sur les coalitions qui seront finalement formées à différents niveaux d'autorité.

Alors que le processus de constitution des parlements et des gouvernements ne fait que commencer, les futurs membres de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine sont déjà connus : Šefik Džaferović, du Parti de l'action démocratique; Željko Komšić, du Front démocratique; et Milorad Dodik, de l'Alliance sociale-démocrate indépendante. La défaite de M. Komšić face au membre sortant de la Présidence croate, Dragan Čović, a incité un certain nombre de responsables de l'Union démocratique croate de Bosnie-Herzégovine et de la Croatie voisine à déclarer l'élection illégitime et même illégale ou contraire à l'Accord de paix de Dayton, bien

qu'elle se soit déroulée selon les mêmes règles que celles suivies pour toutes les élections organisées depuis 1995.

Si certains ont peut-être pour objectif politique de changer le système actuel, ils ne peuvent s'en servir pour nier la légalité d'un processus mené conformément à la loi et à l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, ni l'utiliser de façon abusive pour justifier de futurs boycotts ou blocages. L'élection de M. Dodik en tant que membre serbe de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine a également soulevé des questions, compte tenu de ses nombreuses déclarations passées contre l'État de Bosnie-Herzégovine. En outre, depuis les élections, il a fait certaines déclarations publiques provocatrices sur le drapeau de la Bosnie-Herzégovine et sur la prestation de serment.

Néanmoins, je suis fermement convaincu qu'il n'est ni utile ni approprié de juger la nouvelle Présidence avant même son entrée en fonction. Elle aura d'importants défis à relever et, pour ma part, je lui accorderai le bénéfice du doute quant à sa capacité et à sa volonté de, comme l'exige le serment d'investiture,

« respecter la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, appliquer l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes dans leur intégralité, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et protéger l'intérêt et l'égalité de tous les peuples et les citoyens ».

Malgré le climat politique difficile, l'intégration à l'Union européenne est restée une lueur d'espoir dans le paysage politique au cours des six derniers mois. C'est un domaine dans lequel les dirigeants qui ont souvent des visions du pays opposées peuvent trouver un terrain d'entente. À cet égard, on notera qu'après avoir présenté les 3 300 réponses initiales au questionnaire de la Commission européenne au cours de la période considérée dans le rapport précédent, les autorités de la Bosnie-Herzégovine travaillent sur les réponses à apporter aux quelque 650 questions complémentaires reçues en juin.

Malgré ces bonnes nouvelles, d'autres faits nouveaux survenus au cours des derniers mois ont mis en lumière de graves lacunes en ce qui concerne l'état de droit. Comme je l'ai déjà dit dans des exposés antérieurs, le manque de respect pour les décisions finales de la magistrature reste un problème. On a pu le constater dans le fait que la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine en « l'affaire *Ljubić* » n'a

toujours pas été appliquée, alors qu'il n'y a pas eu d'élections locales dans la ville de Mostar depuis 2008 en raison d'une autre décision restée sans effet de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Cela fait donc 10 ans qu'aucune élection n'a eu lieu dans la ville de Mostar.

À cet égard, il me faut appeler l'attention sur le fait que les autorités continuent, depuis 2009, de ne pas mettre à exécution les arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire dite « *Sejdić et Finci* » et dans les affaires connexes, en maintenant de graves dispositions discriminatoires contre certains citoyens dans l'exercice de leur droit de postuler à des fonctions publiques à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine et à la Chambre des peuples. De même, plusieurs cantons de la Fédération n'ont encore pas harmonisé leur constitution, ni assuré la pleine égalité des Serbes en tant que peuple constitutif, comme ils en ont l'obligation juridique. C'est également inacceptable, parce que, dans ce cas, la Cour constitutionnelle a également rendu une décision statuant que les Serbes, sont, bien sûr, un peuple constitutif, où qu'ils vivent.

Outre la question des décisions de la Cour qui ne sont toujours pas appliquées, la Bosnie-Herzégovine est également confrontée à un problème de déception publique profondément enracinée face à l'incapacité apparente du système de justice pénale de s'attaquer à la corruption et de lutter contre la criminalité organisée. Par exemple, à Banja Luka, des manifestants ont continué de protester quotidiennement pendant sept mois, notamment des dizaines de milliers de citoyens dans les jours précédant les élections, contre ce que les activistes décrivent comme un stratagème des autorités pour couvrir la mort suspecte, en mars, de David Dragičević. L'affaire relative à ce jeune étudiant doit être réglée d'urgence, et je présenterai d'autres exposés au Conseil de sécurité à ce sujet. Cette affaire et une affaire similaire à Sarajevo ont provoqué une indignation publique, et elles ne sont malheureusement pas les seules affaires de ce genre. Elles sont symptomatiques de l'état de la primauté du droit et de la profonde déception des citoyens à cet égard.

Outre les élections, une autre question politique déterminante des six derniers mois a été l'augmentation spectaculaire des arrivées de migrants en Bosnie-Herzégovine et la réaction des autorités. Nous n'avons jamais vu un nombre d'arrivées aussi spectaculaire que celui qui a été enregistré cette année. Compte tenu de la complexité de la structure constitutionnelle

de la Bosnie-Herzégovine et de ses tensions politiques internes, nous devons être conscients que cette question pourrait s'aggraver de plusieurs manières. Elle pourrait ainsi se transformer en une crise humanitaire, dans un premier temps; entraîner une détérioration de la sécurité; et nuire à la stabilité politique du pays.

Malheureusement, au cours de la période considérée, la tendance observée a persisté, et certains responsables politiques de tous bords ont continué de nier ou de relativiser les crimes de guerre et même de glorifier les criminels de guerre. À cet égard, gardant à l'esprit le fait que deux tribunaux internationaux ont confirmé qu'un génocide a été commis à Srebrenica, je considère l'abrogation par le Gouvernement de la Republika Srpska de son précédent rapport de 2004, qui avait officiellement reconnu l'implication des forces militaires et de police de la République dans les événements de juillet 1995, comme un important revers pour la réconciliation. Comme les membres du Conseil le savent, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), qui a été mis en place par le Conseil de sécurité il y a 25 ans, en 1993, a déclaré qu'un génocide a été commis à plusieurs endroits, et cette décision du TPIY est désormais remise en cause. Cela contraste également avec l'attitude de la Serbie voisine, dont le Parlement a adopté une déclaration historique condamnant les crimes commis à Srebrenica en 2010, laquelle reste inchangée et en vigueur depuis lors.

Pour terminer, je voudrais formuler quelques recommandations à l'intention des nouvelles autorités de Bosnie-Herzégovine, mais qui doivent également être appuyées et encouragées par l'ensemble de la communauté internationale. Premièrement, des mesures doivent être prises immédiatement pour renforcer l'état de droit. Deuxièmement, les institutions officielles doivent être appuyées et renforcées dans leur fonctionnalité, leur indépendance et leur stabilité. La stabilité est très importante pour la Bosnie-Herzégovine et pour son avenir. Troisièmement, le développement économique doit être relancé. Enfin, ces réformes doivent être abordées avec un sentiment d'urgence, à la lumière des départs massifs de jeunes de la Bosnie-Herzégovine, qui s'élèvent à quelque 20 000 à 30 000 par an.

Malgré l'absence de ces questions dans les programmes électoraux de bon nombre des principaux partis, une fois au pouvoir, ils ne pourront plus les passer sous silence. Ceux qui affirment que l'adhésion à l'UE est leur objectif devront faire des compromis, appuyer la fonctionnalité des institutions et accélérer

le rythme des réformes. Nous, en tant que communauté internationale, pouvons au mieux aider les citoyens de Bosnie-Herzégovine en promouvant une vision du pays qui reconnaît que son intégration aux structures euro-atlantiques exigera aussi de ses dirigeants qu'ils travaillent à l'intégration de leurs populations. Après les élections, les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine auront l'occasion d'opérer un nouveau départ pour le pays, pour ses entités et ses cantons et, par-dessus tout, pour leurs merveilleux citoyens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/989, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie votera pour le projet de résolution (S/2018/989) qui proroge le mandat de la Force de maintien de la paix (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous le ferons parce que les auteurs du projet de résolution ont tenu compte de nos considérations de principe, même si ce n'est qu'au tout dernier moment.

Nous sommes extrêmement déçus par les méthodes de travail que les rédacteurs du projet de résolution ont choisies cette année. Au lieu de suivre la voie logique consistant à adopter une résolution technique prorogeant le mandat de l'opération Althéa, les auteurs ont plutôt choisi de suivre celle, dangereuse, consistant à introduire un document hautement politisé, alors même que notre réaction était facile à prévoir bien à l'avance. Après tout, nous avons connu une telle triste expérience en 2014, lorsque la délégation russe s'est abstenue dans le vote pour exactement la même raison, qui, cette fois-ci, a failli entraîné des conséquences négatives pour Althéa dans sa forme actuelle. À l'époque, il y a quatre ans, nous avons clairement expliqué à nos collègues que ce serait mieux que cela ne se reproduise pas (voir S/PV.7307). Il semble que cela a été entendu et, au cours des années qui ont suivi, nous avons eu un document plus ou moins satisfaisant. Pourtant, cette année, pour une raison ou une autre, les auteurs ont décidé d'introduire des complications dans le texte en imposant leurs

propres approches en matière de politique étrangère, fabriquant ainsi une crise. Par bonheur, le bon sens a prévalu. Nous signalons que ces dernières années, lors des processus de recherche d'un accord sur les décisions de l'ONU, nous avons observé chez certains partenaires occidentaux une tendance faisant que la culture des négociations a été sérieusement dévaluée. Cela doit être immédiatement rectifié.

Nous voudrions souligner qu'aucun document du Conseil de sécurité ne doit déterminer à l'avance les priorités en matière de politique intérieure et étrangère d'un quelconque État Membre de l'ONU, et la Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception. Dans les résolutions et les décisions pertinentes du Conseil, nous devons faire tout notre possible pour éviter un langage pouvant être interprété comme appuyant les aspirations euro-atlantiques de nombre de forces bosniennes qui ne sont pas basées sur le consensus. Si elles étaient approuvées par le Conseil de sécurité, de telles dispositions risqueraient de miner encore davantage la situation déjà fragile dans le pays et de mettre la pression sur certains groupes ethniques.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2443 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé aujourd'hui et du travail qu'effectue son Bureau pour maintenir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine est depuis longtemps une question très importante et quasi emblématique pour le Conseil, pour peu qu'on remonte à l'éclatement du conflit au début des années 90. Le Royaume-Uni reste attaché à la poursuite du rôle du Haut-Représentant et de son Bureau. Le Bureau du Haut-Représentant reste, comme

on le sait, l'autorité suprême dans le théâtre d'opérations pour l'application des aspects civils de l'Accord-cadre générale pour la paix, et cela comprend le soutien à l'utilisation des pouvoirs de Bonn si la situation l'exige.

Nous saluons l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2443 (2018) qui renouvelle pour une période de 12 mois l'autorisation accordée à la Force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne. Le consensus sur cette résolution montre que le Royaume-Uni et la communauté internationale sont attachés à la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Le Bureau du Haut-Représentant et l'EUFOR ALTHEA sont des moyens essentiels qui permettent à la communauté internationale d'appuyer le maintien de la sécurité, de la stabilité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, lesquelles sont vitales pour l'avenir du pays en tant qu'État européen moderne et démocratique.

Comme je l'ai dit, il y eut un temps où le Conseil était saisi quasiment tous les jours de la question de la Bosnie-Herzégovine. J'ai eu le privilège de travailler par intermittence sur le dossier des Balkans pendant plus de 20 ans. Et cela me déprime d'entendre le Haut-Représentant nous dire que certains problèmes restent non encore réglés et qu'ils se répètent. Mais je voudrais aussi dire que la paix et la stabilité chèrement acquises en Bosnie-Herzégovine sont fragiles et ne doivent pas être considérées comme acquises. Si la situation reste actuellement calme, les menaces à la sécurité demeurent, en même temps que de nouveaux défis, telle l'augmentation du nombre de migrants, comme le Haut-Représentant l'a dit. C'est une question très importante pour l'Union européenne (UE) et pour l'Europe. C'est, pour ainsi dire, notre crise régionale. L'UE y a investi énormément de temps, d'efforts, d'argent, d'accompagnement et de patience. L'Ambassadeur de l'UE précisera tout à l'heure plus clairement la position de l'UE.

Je voudrais répondre brièvement à ce qu'a dit l'Ambassadeur russe dans sa déclaration avant le vote. La Russie est membre du Groupe de contact sur la Bosnie-Herzégovine et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous voudrions plutôt voir la Russie essayer de tout mettre en œuvre pour consolider la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État, l'aider à se moderniser et à progresser dans son cheminement vers l'intégration aux institutions euro-atlantiques, laquelle a été, depuis Dayton, le fondement de son existence en tant qu'État moderne dans sa région, l'Europe. Je pense

que ce serait là le meilleur service que nous pourrions tous rendre à la Bosnie.

Pour en venir à la question des élections, le Royaume-Uni se félicite que le calme et l'ordre aient prévalu durant les élections qui ont permis une véritable compétition entre les candidats, mais nous continuons d'être préoccupés par le niveau des clivages ethniques en politique, ainsi que par les informations faisant état d'irrégularités. L'incapacité de régler des questions clés liées à la réforme électorale avant les élections a été décevante; et cela reste clairement préoccupant. Et les discours nationalistes clivants, qui ont été particulièrement intenses avant les élections, sont dangereux et créent un environnement où la sécurité et la stabilité à long terme seront difficiles à réaliser.

C'est aussi une vision rétrograde, alors que ce dont la Bosnie a le plus besoin c'est d'aller de l'avant. D'autres pays dans la région des Balkans sont en train d'aller de l'avant et de progresser dans leurs modalités d'adhésion à l'UE. Là où ils souhaitent accomplir des progrès, ils le font et se rapprochent de l'adhésion à l'OTAN. Ceci est dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité de la région, et la Bosnie-Herzégovine risque, à nouveau, d'être laissée à la traîne dans cette modernisation et dans ces progrès. En particulier, ceux se trouvant à des postes de responsabilité doivent agir dans l'intérêt de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine plutôt que de diffuser un sentiment qui crée des dissensions. Je voudrais me faire l'écho ce que le Haut-Représentant a déclaré, à savoir qu'il faut attendre que ces dirigeants aient pris leurs fonctions avant de leur demander des comptes. Mais je tiens également à préciser que nous leur demanderons bel et bien des comptes. Ces responsables politiques doivent faire preuve de leadership et de tolérance, et ils doivent aider à moderniser leur pays. En ce moment crucial suivant les élections, les responsables politiques doivent travailler de concert et dans un esprit de coopération pour former rapidement leurs gouvernements, afin que des progrès puissent être réalisés en ce qui concerne les réformes clés, l'intégration euro-atlantique et le programme « 5 plus 2 ». Ces réformes sont importantes car elles permettront d'améliorer la vie quotidienne de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Elles sont importantes aussi parce qu'elles contribuent à ancrer la sécurité et la stabilité nationales et régionales – question qui, comme je l'ai dit au début de ma déclaration, occupe le Conseil depuis longtemps.

Ceux qui occupent des postes à responsabilités doivent agir dans l'intérêt de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine et il est particulièrement préoccupant que la rhétorique et la réticence à faire des compromis soient révélatrices de l'environnement politique général. Nous suivons de près l'évolution de la situation. Il importe également que les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine se penchent d'urgence sur toutes les décisions de justice relatives aux élections, afin de garantir que tous les citoyens puissent participer pleinement au processus démocratique, comme ils le méritent tous. Il est regrettable que nombre de ces questions soient toujours sans réponse depuis plusieurs cycles électoraux, ce qui représente un laps de temps considérable. Quelle que soit la manière dont ces questions seront réglées, elle devra respecter les normes internationales et se conformer au principe de l'égalité de tous les citoyens, y compris s'agissant de la capacité d'élire des représentants et d'être élu.

À l'inverse, nous nous félicitons des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine sur certains aspects de la réforme, par exemple l'adoption de stratégies en matière d'agriculture et d'énergie et l'adoption, à terme, du Code de procédure pénale, bien que le retard pris à cet égard soit regrettable. Nous accueillons tout aussi favorablement la poursuite de la coopération sur la question des femmes et la paix et la sécurité et nous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Enfin, je voudrais reprendre à mon compte ce qu'a dit le Haut-Représentant concernant la réconciliation. Srebrenica reste le pire massacre perpétré en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Neuf mille garçons et hommes musulmans ont été enlevés à leurs domiciles avant d'être assassinés. Il est absolument vital que des efforts de réconciliation véritables et sincères soient consentis, et qu'ils soient accélérés.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour la qualité de sa présentation du cinquante-quatrième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2018/974, annexe).

La Côte d'Ivoire salue les progrès réalisés ces dernières années en Bosnie-Herzégovine, depuis la mise en œuvre des Accords de Dayton/Paris du 14 décembre 1995. Ces accords, signés sous l'égide de la communauté internationale, ont permis de rétablir la paix et de doter le pays d'institutions multiculturelles, multireligieuses et multiethniques.

Mon pays note avec satisfaction l'engagement résolu des autorités bosniennes à entreprendre les réformes nécessaires, notamment dans les domaines de l'état de droit et de l'indépendance du système judiciaire, afin d'achever le cycle de transformation socioéconomique du pays et de susciter un examen favorable de sa candidature d'adhésion à l'Union européenne. Ma délégation se félicite également de l'adoption, par l'Assemblée parlementaire, des amendements nécessaires au Code de procédure pénale en vue de combattre efficacement les fléaux de la corruption et du crime organisé, qui sont les principaux freins au décollage économique et social du pays. L'adoption de ces amendements législatifs est une étape importante dans l'édification d'un état de droit et dans la lutte contre l'impunité, afin d'impulser la réconciliation nationale.

Cependant, cette dynamique positive ne doit pas faire perdre de vue les dysfonctionnements administratifs et institutionnels, notamment lors des élections générales du 7 octobre. En effet, selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les organisations non gouvernementales locales, ces élections ont été marquées par un accès non équitable aux médias publics, par des irrégularités sur les listes électorales et par la partialité des observateurs locaux dans les bureaux de vote. Ma délégation encourage donc les autorités bosniennes à remédier aux lacunes observées dans l'organisation de ces élections et invite toutes les parties prenantes à formuler leurs griefs dans le cadre des procédures légales existantes.

La Côte d'Ivoire est préoccupée par la persistance des tensions ethniques. Elle appelle par conséquent tous les groupements politiques et l'ensemble des populations bosniennes à conjuguer leurs efforts en vue de préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Pour terminer, la Côte d'Ivoire salue l'esprit de compromis des États membres du Conseil de sécurité, qui a permis tout à l'heure le renouvellement du mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), dont la mission demeure pertinente dans la recherche de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour souhaiter une nouvelle fois la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son rapport sur l'application de

l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (S/2018/974, annexe).

Notre délégation a pris bonne note du rapport du Haut-Représentant sur les réalisations et l'évolution positive de la situation dans le pays ces six derniers mois, notamment avec la récente adoption, par l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine, des modifications depuis longtemps en attente du Code de procédure pénale, conformément aux normes internationales, ainsi que la tenue des huitièmes élections générales, le 7 octobre. Nous saluons également les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée en ce qui concerne les réformes économiques visant à renforcer l'économie, à réformer les institutions et à réduire le chômage. Ce sont là autant d'indications qu'il existe une vision commune pour la Bosnie-Herzégovine.

Dans le même temps, et malgré les progrès significatifs accomplis, nous sommes préoccupés que l'Assemblée nationale de la Republika Srpska ait décidé, en août, d'abroger son rapport de 2004 sur Srebrenica. Un tel revirement ne fait que saper la stabilité politique et la prospérité du pays, compromettant tous les acquis et les efforts déployés par les parties en faveur de la réconciliation entre les différents groupes et communautés ethniques, ainsi que les perspectives d'avenir de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute rhétorique clivante et de toute action susceptible de porter atteinte à la stabilité du pays et d'entraver l'application de l'Accord de paix.

Par ailleurs, s'agissant des élections générales du 7 octobre, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale se félicite que ce scrutin se soit déroulé sans incidents graves en matière de sécurité, comme l'indique le rapport du Haut-Représentant. Dans le même temps, nous regrettons que les parties n'aient pas appliqué les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour améliorer l'intégrité du processus électoral avant les élections. Dans ce contexte, tout en saluant les avancées et progrès enregistrés, nous estimons qu'il reste beaucoup à faire et qu'il faut donc continuer à œuvrer en faveur d'une vision commune de l'avenir contribuant à promouvoir une unité nationale durable, qui consolide le rôle de la Bosnie-Herzégovine dans les Balkans, en Europe et dans le monde. C'est pourquoi nous encourageons les parties à modifier les lois

relatives à la Chambre des peuples, à renforcer l'état de droit, à respecter pleinement les résultats des élections et à poursuivre les efforts visant à contenir et éliminer les divisions ethniques, la criminalité, la corruption, les extrémismes violents et le terrorisme, questions qui demeurent centrales pour assurer la stabilité et la prospérité du pays et de la région.

Pour terminer, notre délégation plaide pour le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine; nous saluons l'engagement affiché, dans le cadre de son mandat, par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et nous réaffirmons notre appui à ses efforts pour promouvoir l'application de l'Accord de Dayton. De même, nous nous félicitons que la résolution 2443 (2018), que nous venons d'adopter à l'unanimité, autorise la prorogation du mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne, et espérons que cette mission poursuivra son important travail de facilitation et d'aide à la Bosnie-Herzégovine, tandis que le pays s'efforce d'instaurer une paix et une stabilité durables, et qu'elle continuera d'appuyer l'action du Haut-Représentant et l'équipe des Nations Unies. La République de Guinée équatoriale est prête à travailler en collaboration avec la communauté internationale à l'appui du processus de paix et de sécurité durables et de développement durable en Bosnie-Herzégovine.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous voudrions remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de son exposé important. Nous tenons à saluer le travail accompli par son Bureau à l'appui de la mise en œuvre du mandat civil de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et lui exprimer notre appui à son leadership.

Le Pérou reconnaît l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et estime que des progrès s'imposent pour consolider son autonomie. Par conséquent, nous constatons avec préoccupation que peu de progrès ont été accomplis en vue de la réalisation du programme « 5 plus 2 », les cinq objectifs fixés et les deux conditions requises pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous estimons que les élections générales du 7 octobre dernier et le processus politique qui les a précédées constituent une évolution positive dans la mesure où ils se sont déroulés de manière pacifique et inclusive. Il est toujours important que les citoyens puissent élire librement leurs représentants

dans le cadre d'élections libres et démocratiques. Dans le même temps, nous déplorons que la loi électorale n'ait pas pu être modifiée, ce qui aurait permis d'élargir la portée du processus démocratique. Par ailleurs, nous constatons avec regret que les clivages ethniques ont prévalu sur les approches constructives dont le pays et ses citoyens ont besoin pour consolider une paix pérenne.

Face à cette situation, nous devons continuer d'insister sur la nécessité de renforcer l'état de droit et de consolider les institutions sans exclusive et à cet égard, de promouvoir le dialogue politique et la réconciliation. Nous ne pouvons pas continuer de déplorer des actes de violence. Les dirigeants politiques doivent être à la hauteur de leurs responsabilités, en adoptant une vision commune de l'avenir, axée sur le développement économique et social du pays. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance de la diversité et l'importance qu'il y a à la préserver afin de construire une démocratie solide, fondée sur des institutions inclusives, transparentes et responsables qui garantissent l'accès à la justice, qui permettent de régler les différends par des moyens pacifiques et qui sont à même de prévenir de nouveaux actes de violence.

Nous saluons les efforts déployés en faveur de l'intégration européenne et de l'application des décisions rendues par la Cour constitutionnelle. Cependant, sur ce dernier point, nous tenons à souligner la nécessité urgente pour les administrations locales d'harmoniser leur législation avec la Constitution de la Fédération. Nous soulignons l'importance que revêt l'adoption de modifications au Code de procédure pénale, qui permettront de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée et la corruption, ainsi que la nécessité de les compléter en mettant en place un bureau du procureur et une chambre pénale spécialisés. Par ailleurs, nous estimons qu'il importe de préserver l'autonomie des différentes instances du système judiciaire et de respecter le rôle que la presse et les organisations de la société civile sont appelées à jouer pour garantir l'état de droit dans une société démocratique.

Nous condamnons les discours de haine, de confrontation ethnique, belliqueux et qui glorifient des criminels de guerre. Nous estimons que la décision de l'Assemblée de la Republika Srpska d'abroger un rapport sur le génocide de Srebrenica relève du négationnisme, qui doit être rejeté. Tout particulièrement, nous constatons avec préoccupation que ces tensions continuent d'entraver l'accès à la justice, la réconciliation

et le retour en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers, dans la pleine et entière reconnaissance de leur diversité ethnique et religieuse.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il importe que les parties coopèrent pleinement avec le Haut-Représentant et l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine EUFOR ALTHEA, qui peuvent compter sur le plein appui du Pérou dans l'exercice des mandats que nous venons de renouveler.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, pour le travail qu'il a accompli en Bosnie-Herzégovine au cours des neuf dernières années et pour le dévouement avec lequel il dirige le Bureau du Haut-Représentant.

La mission du Bureau reflète la vision du Conseil de sécurité pour une Bosnie-Herzégovine moderne – une démocratie pacifique et viable, qui avance sur la voie de l'intégration euro-atlantique et qui est responsable de son destin et de son avenir. Les États-Unis réitèrent leur ferme appui au mandat du Haut-Représentant en tant qu'autorité chargée, en vertu de l'Accord de paix de Dayton, d'interpréter en dernier ressort les aspects civils de l'application de cet Accord. Nous estimons que le Haut-Représentant, M. Inzko, joue un rôle essentiel, notamment au lendemain des élections générales tenues en octobre et alors que le pays continue de faire face à des discours nationalistes de nature à créer des divisions, qui risquent de porter atteinte aux progrès réalisés dans le cadre de l'Accord. Nous saluons également l'action continue de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne et le rôle qu'elle joue pour maintenir la sûreté et la sécurité en Bosnie-Herzégovine. C'est avec plaisir que les États-Unis appuient la prorogation de son mandat.

Nous notons avec préoccupation que certains acteurs cherchent à affaiblir l'ordre constitutionnel de l'État unique de Bosnie-Herzégovine, composé de deux entités et de trois peuples constitutifs, et nous appelons les membres du Conseil à rester vigilants face à tout effort visant à saper les institutions nationales de la Bosnie-Herzégovine. Nous renouvelons notre engagement collectif à respecter l'Accord de paix de Dayton en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

Les États-Unis veilleront à ce que ceux qui portent atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine rendent des comptes. Il est essentiel

de garantir le respect du principe de responsabilité pour décourager ceux qui voudraient saboter le processus politique dans le pays. Je voudrais réitérer une position que nous avons exposée clairement à maintes reprises dans cette salle. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent faire montre de volonté politique pour tenir les engagements nécessaires pour que leur pays continue d'avancer résolument sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. L'intégration euro-atlantique est la seule voie qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'être un acteur responsable sur la scène mondiale. Ces mesures doivent être prises de concert avec les efforts visant à renforcer l'état de droit, à lutter contre la corruption, à améliorer les perspectives économiques et à répondre aux besoins de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine, indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse.

Il y a de bonnes raisons d'être optimiste. Nous voyons l'avenir de la Bosnie-Herzégovine dans ce poète de 23 ans qui a organisé un concours national de poésie pour contrer les discours haineux. Nous voyons l'avenir du pays dans les activités du Conseil interreligieux, qui vient de célébrer son vingtième anniversaire et qui consacre son temps à promouvoir le dialogue interconfessionnel et à effectuer des visites sur les sites d'attaques visant des institutions religieuses, dont quatre visites au cours de l'année écoulée. Nous voyons également l'avenir du pays dans la diversité ethnique des élèves de la ville de Jajce, qui se sont opposés à la poursuite de la ségrégation des écoles lorsque les autorités locales ont voulu construire une école réservée à leurs camarades musulmans.

Les États-Unis espèrent vivement que la Bosnie-Herzégovine réalisera tous les objectifs et les conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, également connus sous le nom de programme « 5 plus 2 », qui ont été définis par le Conseil de mise en œuvre de la paix.

M. Tomysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de son exposé détaillé sur la situation en Bosnie-Herzégovine, sur la base de son dernier rapport (S/2018/974, annexe). Nous saluons également la présence dans la salle des délégations de la Bosnie-Herzégovine, de l'Union européenne, de la Serbie, de la Croatie et des pays voisins.

Au cours des six derniers mois, depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.8248), des événements importants se sont produits dans le pays, en particulier

les élections générales tenues le 7 octobre. Nous estimons qu'il s'agit d'une nouvelle occasion offerte aux dirigeants politiques élus de Bosnie-Herzégovine de se concentrer sur l'avenir du pays et non sur son passé et de défendre les intérêts nationaux de tous ses peuples et citoyens. Il est essentiel que les nouveaux dirigeants prennent conscience de leurs responsabilités s'agissant de la situation dans le pays et les assument en mettant tout en œuvre pour continuer d'avancer sur la voie de l'unité. La communauté internationale doit aider ces dirigeants à engager un dialogue constructif dans un esprit de coopération. À ce titre, nous constatons le rôle de plus en plus important et la responsabilité particulière des acteurs extérieurs qui ont la possibilité d'influer positivement sur la situation.

Dans ce contexte, le Kazakhstan se félicite des efforts constants déployés par la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour promouvoir la stabilité et la réconciliation, tout en aidant la Bosnie-Herzégovine à avancer sur la voie de l'intégration régionale, politique, économique et sociale. Nous saluons les activités menées par la mission en matière de bonne gouvernance, de justice et d'éducation, en vue de garantir les droits de l'homme et l'état de droit pour tous les citoyens. Nous estimons également que le renouvellement aujourd'hui du mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne pour une nouvelle période de 12 mois constitue une étape nécessaire sur la voie de la paix et de la stabilité dans la région.

En mai dernier, les membres du Conseil de sécurité avaient souligné dans cette salle les progrès réalisés, mais aussi leurs préoccupations face aux nombreux problèmes brûlants qui existent en Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.8248). Malheureusement, ces problèmes n'ont pas disparu et attendent d'être réglés. C'est pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire d'accélérer le processus de constitution de la Chambre des peuples, conformément aux décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, ainsi que la mise en place du Gouvernement fonctionnel du pays à tous les niveaux afin qu'ils puissent commencer leurs travaux dans les plus brefs délais.

Nous notons avec satisfaction que, dans le cadre du programme de réformes 2015-2018, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont pris des mesures pour réaliser de vastes réformes structurelles au plan socioéconomique. Toutefois, comme l'a indiqué le Haut-Représentant dans son rapport (S/2018/974, annexe), la plupart de

ces réformes en sont encore au stade préparatoire, notamment la dépolitisation de l'administration publique et la restructuration des entreprises publiques, ainsi que les réformes législatives consacrant l'état de droit dans chaque région du pays.

À cet égard, le principal défi reste de formuler une réforme constitutionnelle qui permette d'améliorer le système de l'administration publique. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine doit collaborer étroitement avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin de renforcer l'état de l'économie et de mettre en œuvre des réformes permettant d'améliorer le climat des affaires et des investissements. La réforme du système financier menée par le Gouvernement doit avoir pour objectif de réduire la part de l'économie souterraine et les conséquences négatives de la corruption qui en découlent. À cette fin, le rôle des citoyens eux-mêmes est inestimable, et les organisations non gouvernementales et les médias doivent être soutenus aux niveaux législatif et exécutif. Dans ce contexte, il est important d'accélérer l'adoption d'une stratégie nationale de gestion des finances publiques, ainsi que de stratégies dans des domaines tels que l'énergie, l'emploi et le programme national visant à harmoniser le système juridique de la Bosnie-Herzégovine avec les normes de l'Union européenne.

Le Kazakhstan prend note, par ailleurs, de la question des migrations et des réfugiés qui a été portée à l'attention du Conseil à sa dernière séance sur ce thème. Les récents événements qui se sont produits en Bosnie-Herzégovine, à la frontière avec la Croatie, à la fin du mois d'octobre, ont bien montré que ce problème existe et qu'il est nécessaire que les autorités et les organisations internationales y réagissent rapidement et efficacement. En plus de régler les questions prioritaires en matière d'hébergement des migrants, il est également nécessaire de s'atteler à relever de manière globale ce défi majeur à long terme. Il y va de la stabilité non seulement de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi du sud-est de l'Europe en général. C'est pourquoi le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, mais aussi les organisations internationales, les fondations et les structures pertinentes de l'Union européenne doivent participer activement à ce processus.

Pour terminer, notre délégation demande aux nouveaux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les coûts actuels du système judiciaire et garantir la dépolitisation, l'impartialité et l'indépendance,

notamment dans le cadre de l'instruction d'affaires de crimes de guerre. Le Kazakhstan considère également qu'il est crucial de souligner l'importance de respecter l'Accord de paix de Dayton, qui constitue la base non seulement de la paix civile en Bosnie-Herzégovine, mais aussi de la stabilité et de la sécurité dans la région. La réconciliation en Bosnie-Herzégovine pourrait être un exemple de règlement de l'un des conflits les plus complexes et les plus longs de l'histoire de l'Europe et devenir un modèle à suivre pour les autres États et régions du monde.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Valentin Inzko de la présentation de son vingtième rapport (S(2018/974, annexe) en tant que Haut-Représentant – un jalon qui donne à réfléchir. Nous apprécions au plus haut point les efforts personnels et dévoués qu'il a déployés et la persévérance dont il a fait preuve pour s'acquitter de son mandat dans l'intérêt suprême des citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui sera faite toute à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

Je me concentrerai sur les points suivants : premièrement, l'état de droit; deuxièmement, le Bureau du Haut-Représentant; et troisièmement, la stabilité.

Premièrement, en ce qui concerne l'état de droit, lors du précédent débat sur cette question au Conseil en mai (voir S/PV.8248), nous avons fait part de nos préoccupations quant à l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Quelques mesures responsables ont été prises depuis lors, telles que l'adoption d'amendements au code de procédure pénale, mais de graves préoccupations subsistent. L'érosion de l'état de droit constitue une menace pour toute démocratie. Lorsqu'elle s'ajoute à une rhétorique de division et à caractère révisionniste, comme nous continuons de le voir en Bosnie-Herzégovine, cela devient un cocktail très dangereux. C'est pourquoi nous appelons les autorités de Bosnie-Herzégovine à renforcer l'état de droit dans leur pays et à le faire de manière convaincante à tous les niveaux. Je le répète : la rhétorique de division et à caractère révisionniste des dirigeants politiques n'est pas propice à la réconciliation et à la coopération, ni à la nécessité politique de faire des compromis. Nous nous faisons l'écho des remarques faites à l'instant par notre collègue américain sur l'application du principe de responsabilité dans ce contexte. Nous appelons également les autorités

à modifier la loi électorale; les institutions de l'État doivent continuer de fonctionner correctement.

Deuxièmement, j'en viens au Haut-Représentant et à son bureau. Avec l'état de droit sous pression et la guerre des mots qui bat son plein, le respect des aspects civils de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine devient encore plus crucial, et l'engagement du Bureau du Haut-Représentant encore plus pertinent. Les conditions de la fermeture du Bureau ne sont pas encore réunies. Comme l'a souligné M. Inzko, la Bosnie-Herzégovine n'a guère progressé dans l'exécution du programme « 5 plus 2 ». Le Royaume des Pays-Bas continue d'appuyer fermement le Haut-Représentant et son bureau. Vingt-trois ans après sa création, le travail est loin d'être terminé – malheureusement, j'ajouterais.

Troisièmement et enfin, j'aborderai la question de la stabilité. La stabilité est une condition préalable au renforcement de l'état de droit et une condition préalable au maintien des aspects civils de l'Accord-cadre. La force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne est essentielle pour aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à maintenir un environnement sûr pour ses citoyens ainsi que la stabilité dans la région. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2443 (2018), qui renouvelle le mandat de l'EUFOR ALTHEA pour une année supplémentaire.

Pour terminer, dans son premier rapport au Conseil de sécurité, le premier Haut-Représentant, Carl Bildt, écrivait qu'une paix durable en Bosnie-Herzégovine exigeait « une volonté authentique de... construire l'avenir en commun » (S/1996/190, par. 104). Cette observation est toujours d'actualité aujourd'hui. Le Royaume des Pays-Bas continue d'appuyer l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la prospérité et la sécurité futures de son peuple et de la région. Cet avenir dépend des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine et de leur volonté de se réconcilier, de coopérer et de faire les compromis politiques indispensables. Bref, cela dépend de leur volonté de vraiment diriger. L'heure est venue d'agir.

M^{me} Wronecka (Pologne)(*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Haut-Représentant Valentin Inzko de son exposé. La Pologne tient à exprimer son plein appui à son bureau et à lui témoigner sa reconnaissance pour le rôle central qu'il joue dans le maintien de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. La communauté internationale a confié au Haut-Représentant une grande responsabilité et lui a donné

des prérogatives de grande portée, les pouvoirs de Bonn, qui doivent être utilisés si la situation l'exige.

La Pologne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne après nos débats.

Le Conseil de mise en œuvre de la paix a clairement fixé les conditions de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, à savoir le programme « 5 plus 2 ». Comme tous les autres membres de la communauté internationale, la Pologne ne souhaite rien d'autre que leur réalisation. Néanmoins, ce n'est pas encore le cas.

Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2443 (2018), qui proroge d'un an le mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) dirigée par l'Union européenne. Nous saluons également les conclusions du Conseil européen du 15 octobre, confirmant sa volonté de poursuivre le mandat militaire exécutif de la mission, qui est de maintenir un environnement sûr. En tant que pays qui fournit des effectifs à la mission depuis sa création, nous sommes fiers de contribuer à cet effort.

Nous notons avec satisfaction la volonté des institutions de l'État de Bosnie-Herzégovine de s'intégrer à l'Europe, comme le montre le travail en cours sur le questionnaire de la Commission européenne. Nous souhaitons également que le Plan d'action pour l'adhésion soit activé le plus tôt possible afin que tous les citoyens bénéficient de la stabilité et de la sécurité qu'offrent les structures euro-atlantiques. Il revient aux élites gouvernantes d'éliminer tous les obstacles dans cette voie, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des biens immobiliers pouvant servir à la défense.

La situation actuelle en Bosnie-Herzégovine a de quoi inquiéter sérieusement. Il convient de rappeler que même s'il n'existe pas de danger imminent de conflit armé, l'inertie ne doit pas être confondue avec la stabilité. Près d'un quart de siècle après la signature de l'Accord de paix de Dayton, les élites politiques nationales ont singulièrement échoué à insuffler le sentiment d'une destinée commune qui pourrait unir les peuples du pays. La loyauté continue d'être décidée par l'appartenance ethnique. Les jeunes, qui représentent l'avenir du pays, émigrent en quête d'un avenir meilleur. Les forces centrifuges qui alimentent le discours nationaliste glorifiant des criminels de guerre condamnés et l'absence de perspectives économiques, conjuguées à la

faiblesse endémique de l'État, constituent un cocktail dangereux.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment extrêmement délicat, alors que les résultats des élections d'octobre sont tout juste en train d'être officialisés. Nous nous félicitons que ces élections aient été véritablement pluralistes et se soient déroulées dans le calme. Malheureusement, ni la réforme de la loi électorale ni les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme n'ont été appliquées, et la situation reste fragile. Il incombe maintenant aux partis politiques de former rapidement un gouvernement à tous les niveaux afin de respecter la volonté du peuple et d'instaurer la stabilité institutionnelle fondamentale. Les élites politiques sont également tenues de poursuivre le programme de réforme avec fermeté et une énergie renouvelée.

Pour conclure, je réaffirme que pour la Pologne, il est vital que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays démocratique uni, prospère et moderne, fermement ancré dans les structures euro-atlantiques. Nous nous tenons aux côtés de la Bosnie-Herzégovine depuis le début, et nous continuerons de lui fournir un appui actif.

M. Melki (France) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour sa présentation éclairante sur les derniers événements, notamment dans le processus électoral.

Les citoyens de Bosnie-Herzégovine se sont rendus aux urnes le 7 octobre dernier pour élire leurs représentants au niveau des cantons, des assemblées parlementaires et des présidences. Nous pouvons nous féliciter, plus de 20 ans après un conflit meurtrier auquel les Accords de Dayton/Paris ont mis un terme, de l'organisation de ces élections jugées libres par les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les nombreuses irrégularités signalées dans le rapport du Haut-Représentant (S/2018/974, annexe) méritent toutefois notre attention afin d'éviter qu'elles se reproduisent lors de prochains scrutins.

À la suite de ces élections, les nouvelles autorités seront confrontées à trois priorités. La première, essentielle pour l'avenir du pays, est la cohésion nationale. Comme signalé par le Haut-Représentant et par plusieurs membres du Conseil, les provocations et les polémiques lancées par certains dirigeants politiques contribuent à attiser les tensions intercommunautaires et sapent les efforts visant à créer un climat de confiance entre les communautés. Il est de la responsabilité des

nouveaux dirigeants de rejeter les discours et les prises de position qui sont de nature à rouvrir les plaies du passé. À ce titre, près d'un an après la clôture du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la création d'un mécanisme résiduel, la France condamne fermement l'apologie des crimes et des criminels de guerre, quelle que soit leur communauté d'origine. Il est inadmissible qu'après des actes inhumains – et nous avons tous, entre autres, en mémoire le génocide de Srebrenica, cela a été rappelé – des hommes politiques continuent d'ériger en exemple les responsables des crimes les plus graves qui soient. Consolider la cohésion nationale nécessite plus que jamais de progresser vers un fonctionnement plus consensuel des institutions de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons à ce titre les amendements apportés au Code de procédure pénale, qui représentent un exemple, trop rare, d'une approche constructive.

Cette cohésion nationale aura nécessairement pour fondement la justice. C'est la deuxième priorité, non moins essentielle, sur laquelle je souhaite revenir. En effet, l'état de droit et le respect des droits de l'homme ne sont pas un luxe auquel seuls pourraient prétendre les pays prospères. C'est au contraire la condition d'un développement économique et social juste et durable, de la vitalité de la société civile et de la stabilité des institutions. La France appelle donc tous les acteurs politiques à respecter les décisions prises par les instances judiciaires nationales et internationales, y compris sur la question de la réforme électorale, dans l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine et des citoyens bosniens.

D'autre part, il est essentiel de progresser dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et de s'assurer ainsi que toutes les enquêtes soient menées dans la plus grande impartialité. Nous attendons des autorités bosniennes des mesures fortes contre un phénomène de corruption qui alimente la défiance à l'égard des autorités et incite les plus jeunes générations à continuer de quitter le pays. Le Haut-Représentant vient de rappeler les chiffres de ces départs, qui sont un indicateur préoccupant pour l'avenir du pays.

Ceci m'amène à la troisième et dernière priorité, qui est la perspective européenne. La France s'associe d'ailleurs à la déclaration qui sera prononcée par la délégation de l'Union européenne dans quelques minutes. Cette perspective d'une intégration dans l'Union européenne, le moment venu, lorsque les conditions seront remplies, est le prolongement de l'engagement massif et multiforme de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Au cœur de cet engagement, la force

multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), à laquelle nous venons de renouveler notre soutien collectif et qui doit poursuivre sa transition s'agissant de ses tâches non exécutives, continue de contribuer à la stabilisation du pays. Les services européens compétents, quant à eux, redoublent d'efforts pour soutenir la Bosnie-Herzégovine dans son rapprochement avec l'Union européenne et préparer un avis sur la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'adhésion à l'Union européenne. Il appartient aux responsables politiques bosniens de mettre en œuvre les réformes nécessaires, notamment dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme et du développement économique et social, afin de progresser dans leur cheminement européen. Dans cette perspective, nous encourageons les responsables politiques bosniens à privilégier un processus de décision consensuel.

Au moment où nous commémorons le centenaire de la fin de la Grande Guerre, nous avons la responsabilité de porter le souvenir des violences inhumaines qui ont ravagé l'Europe au cours du siècle dernier et de défendre, avec force et conviction, un esprit de réconciliation. Il ne s'agit pas seulement d'un idéal, mais aussi d'une pratique. Comme cela a été rappelé, la France l'applique pour sa part au quotidien avec l'Allemagne. Nous encourageons les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à s'engager résolument dans cette voie avec pour seul objectif l'intérêt de tous les citoyens bosniens.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de l'exposé instructif qu'il a présenté aujourd'hui. La Suède continue d'appuyer pleinement son mandat et le travail important qu'il accomplit pour la Bosnie-Herzégovine.

Vingt-trois ans se sont écoulés depuis ces intenses semaines dans l'Ohio, où l'Accord de Dayton, qui allait déterminer l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, était en cours de négociation. Cet accord a marqué le point de départ d'un long parcours vers la reconstruction et la réconciliation. Si beaucoup a été accompli au fil des ans, la Bosnie-Herzégovine doit encore prendre des mesures importantes pour bâtir un pays prospère, pacifique, stable et dont tous les citoyens sont égaux.

La tenue des élections générales le mois dernier était une de ces étapes importantes. Nous nous félicitons que les élections se soient déroulées sans incident majeur en matière de sécurité. En même temps, nous condamnons les menaces et les attaques qui ont visé des journalistes durant la campagne électorale. Nous

regrettons également que la campagne ait été entachée par des discours conflictuels et nationalistes, et que l'on n'ait pas accordé plus d'attention à ce qui est le plus urgent, à savoir les réformes.

Les réformes socioéconomiques et l'amélioration de l'état de droit doivent être au centre des priorités politiques de la Bosnie-Herzégovine. Un taux de chômage élevé, la corruption généralisée et une mauvaise gestion érodent la confiance entre les citoyens et les autorités. Comme l'a dit le Haut-Représentant, les jeunes et les citoyens instruits quittent le pays à la recherche d'opportunités. C'est une tendance inquiétante qui doit être inversée. Pourtant, le rythme des réformes a malheureusement stagné ces dernières années. Les dirigeants politiques doivent maintenant assumer leurs responsabilités pour permettre un retour rapide sur la voie des réformes. À cette fin, tous les acteurs concernés doivent maintenant engager un dialogue constructif visant à former sans plus tarder des gouvernements et des parlements à tous les niveaux.

Avec la demande d'adhésion présentée en 2016, la Bosnie-Herzégovine a réaffirmé sa priorité stratégique d'intégrer l'Union européenne (UE). La poursuite de l'intégration des Balkans occidentaux demeure une priorité absolue pour l'Union européenne. Nous nous félicitons de la participation de l'observateur de l'UE à la séance de ce matin pour présenter en détail les efforts de l'UE, et nous nous associons à sa déclaration. Des perspectives européennes crédibles, fondées sur les progrès accomplis au regard du principe dit des mérites propres, restent l'un des plus puissants vecteurs de paix, de stabilité et de prospérité dans la région. Dans le cadre des travaux visant à approfondir l'intégration, la Bosnie-Herzégovine et ses partenaires européens doivent désormais renforcer leur coopération pour relever leurs défis communs, qui comprennent le commerce et un développement économique viable, la protection de l'environnement, la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme et les migrations, pour n'en citer que quelques-uns.

La coopération régionale et la réconciliation dans les Balkans occidentaux sont essentielles à la stabilité et au progrès. La Suède appuie donc le Conseil de coopération régionale dans l'action importante qu'il mène pour renforcer les relations de bon voisinage dans la région. Il est essentiel de surmonter les différences culturelles et sociales par des échanges régionaux accrus, notamment parmi les enfants et les jeunes, et la participation des jeunes dans les activités de

consolidation de la paix est un préalable important à la pérennisation de la paix, où que ce soit, tel qu'énoncé dans les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). Dans ce contexte, une paix stable exige également la pleine participation des femmes. Cette question mérite que l'on y accorde plus d'attention et d'efforts, et les futurs rapports du Haut-Représentant devraient mieux refléter les défis et les possibilités propres aux femmes. L'intégration de la problématique femmes-hommes dans ces analyses serait bénéfique pour nos futures réunions d'information et contribuerait à formuler une réponse plus stratégique.

Enfin, pour qu'un pays aille de l'avant, il doit se concentrer sur l'avenir au lieu de rester dans le passé. Cela vaut tant pour la réconciliation au sein du pays que pour ses relations avec ses voisins. La Bosnie-Herzégovine peut continuer de compter sur le ferme appui de la communauté internationale et, à cet égard, nous nous félicitons de l'adoption unanime de la résolution 2443 (2018), renouvelant l'autorisation accordée à la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

L'attachement de l'Union européenne aux perspectives européennes de la Bosnie-Herzégovine est sans équivoque. La Suède, pour sa part, restera un partenaire fidèle de la Bosnie-Herzégovine dans sa marche vers un avenir stable et prospère.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé détaillé sur son dernier rapport en date sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2018/974, annexe). Nous tenons à réaffirmer notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons des résultats positifs enregistrés par la Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée, en particulier de sa collaboration active avec l'Union européenne (UE) sur le processus d'adhésion et des progrès réalisés sur certains aspects législatifs, tels que le Code de procédure pénale. Ces progrès sont une preuve de l'attachement du pays au processus d'intégration à l'UE et contribuent de façon considérable et positive à la stabilité et à la prospérité à long terme du pays et de toute la région.

Nous sommes toutefois préoccupés par certains des faits signalés, qui sapent la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine. En particulier, nous prenons note

des propos et des actions propres à attiser les dissensions qui continuent de défier l'ordre constitutionnel et l'intégrité du système judiciaire du pays. À cet égard, nous demandons à toutes les autorités et à tous les dirigeants politiques de respecter pleinement la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Le respect de l'état de droit et de l'autorité des institutions de l'État, établies au titre de l'Accord de paix de Dayton, est essentiel pour le processus d'édification de l'État en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi il importe que toutes les parties s'abstiennent de déclarations ou d'actions hostiles susceptibles de saper la souveraineté, l'intégrité territoriale, la cohésion et l'ordre constitutionnel du pays.

Nous prenons note aussi des désaccords continus à propos des modifications à apporter à la loi électorale en Bosnie-Herzégovine. Cette question doit, selon nous, être traitée de façon très prudente, car elle est susceptible d'entraver la viabilité et la stabilité du pays. Nous espérons que la décision de la Cour constitutionnelle concernant la révision de la loi électorale sera mise en œuvre conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton. Nous encourageons également les parties à engager un dialogue politique sérieux pour aborder et régler leurs désaccords à l'amiable.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre appui au Haut-Représentant et à son bureau dans l'accomplissement de leur mandat de suivi de l'application du volet civil de l'Accord de Dayton. Nous appelons les parties à leur offrir la coopération nécessaire, qui est essentielle pour leur travail. Nous saluons aussi le rôle vital joué par la mission militaire (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine dans le maintien de la sûreté et de la stabilité dans le pays. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2443 (2018), qui renouvelle pour une période de 12 mois l'autorisation accordée à la mission.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous constatons avec regret que la qualité du rapport du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine continue de se détériorer. Il est clair que M. Inzko essaie d'adapter ses évaluations de ce qui se passe dans le pays en fonction de la notion – privilégiée par lui et d'autres partisans de la conservation du protectorat étranger sans fin en Bosnie-Herzégovine – de l'incapacité des instances dirigeantes et de l'ensemble de la classe politique. Nous pensons que cette approche est fondamentalement erronée, irrespectueuse envers les Bosniens et détachée de la réalité.

Malgré le douloureux héritage du conflit de 1992-1995, la Bosnie-Herzégovine se développe progressivement sur les plans social et économique. Son produit intérieur brut, ses exportations et les revenus de la population sont en augmentation et le chômage est en baisse. Le 7 octobre, de nouvelles élections générales ont eu lieu conformément aux normes démocratiques, ce qui a été confirmé par les observateurs internationaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Une politique étrangère fondée sur l'équilibre des intérêts des partis bosniens est mise en œuvre. En 2010 et 2011, Sarajevo s'est acquitté avec succès de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, et en 2015, le pays a présidé le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe. Comme dans tout État, des problèmes se posent, mais ils sont loin d'être insurmontables pour les Bosniens.

L'expérience réussie du District de Brčko, où les activités du Superviseur étranger ont été gelées depuis 2012, indiquent clairement que le Bureau du Haut-Représentant est un vestige du passé pour la Bosnie-Herzégovine. Pire encore, sa présence même entrave le dialogue interne bosnien et alimente des comportements de dépendance au sein de l'establishment. Pendant la quasi-totalité des 10 années de sa présence en Bosnie-Herzégovine, le Haut-Représentant a exploité les ressources de son Bureau pour faire progresser les programmes de l'OTAN et de l'Union européenne, ainsi que pour régler ses comptes avec les dirigeants bosniens qui reconnaissent le manque de pertinence du protectorat, au lieu de remplir les tâches qui lui sont assignées pour mettre en œuvre les dispositions à caractère civil de l'Accord-cadre général pour la paix.

Nous exhortons le Haut-Représentant à éviter, à l'avenir, de faire des commentaires tendancieux au sujet de l'un ou l'autre parti politique du pays à la veille des élections, comme ce fut le cas lors de l'entretien accordé par M. Inzko au journal autrichien *Wiener Zeitung* le 2 octobre, lequel a été largement diffusé dans les médias bosniens. Dans cet entretien, le Haut-Représentant a critiqué sans aucune objectivité le principal parti serbe de Bosnie, l'Alliance sociale-démocrate indépendante, violant toutes les règles démocratiques ainsi que son propre mandat en adhérant essentiellement à la campagne électorale de l'opposition.

La diffamation des Serbes de Bosnie et des Croates qui sont contre l'érosion de l'Accord de paix de Dayton et les tentatives de centraliser le pays se sont depuis longtemps transformées en une fin en soi pour

le Haut-Représentant, qui, dans son dernier rapport en date (S/2018/974, annexe), n'a aucun scrupule à se référer à des comptes rendus médiatiques non vérifiés ou à simplement tirer des conclusions excessives. Par exemple, il parle de la corruption prétendument endémique et de l'incapacité des autorités bosniennes de la combattre en se basant sur la décision ouvertement politisée et tout à fait non fondée – ce qui signifie qu'elle n'a pas sa place dans un rapport – du Département d'État d'inclure un parlementaire serbe de Bosnie, Nikola Špirić, sur sa liste restreinte à la veille des élections en Bosnie-Herzégovine.

Le Haut-Représentant spéculé également sur la mort tragique d'un étudiant, David Dragičević, dépeignant ce qu'il s'est passé comme une sorte de faille systémique dans le système judiciaire de la Republika Srpska. Ces évaluations sont, selon nous, cyniques et irresponsables. Aux collègues qui voudraient avoir un aperçu plus équilibré et plus factuel de la situation en Bosnie-Herzégovine, nous recommandons une fois de plus de lire le rapport du Gouvernement de la Republika Srpska, qui, selon la tradition, est rédigé à Banja Luka pour coïncider avec la séance de ce jour. Nous exhortons le Haut-Représentant à cesser de s'ingérer sans aucune objectivité dans les querelles politiques internes de la Bosnie et à faire le travail qui lui a été confié, à savoir la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », tâche essentielle que le Bureau a tellement abandonnée qu'elle n'est mentionnée qu'au passage, comme une question secondaire.

Selon nous, le rapport du Haut-Représentant contient une lacune flagrante, à savoir l'absence, dans les faits, de toute analyse sérieuse des moyens possibles de mettre fin à la situation de crise existante au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine du fait de l'exclusion de la version actuelle de la loi électorale de Bosnie-Herzégovine de la procédure suivie pour pourvoir les sièges de la chambre haute du Parlement. Cette situation présente de nombreux problèmes concernant la composition de la Chambre des peuples de l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la nomination du Président et des membres du Gouvernement de la Fédération. Nous espérons que le Bureau du Haut-Représentant élaborera les plans pertinents et complets avant le début du mois de décembre, lorsque le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix se réunira.

En ce qui concerne l'approche russe du règlement de la situation en Bosnie, nous continuons de mettre tout

en œuvre pour faciliter le respect de l'Accord de paix de Dayton et pour développer un dialogue mutuellement bénéfique avec la Bosnie-Herzégovine. Notre message sur l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les larges pouvoirs des deux institutions et l'égalité des trois peuples constitutifs du pays, comme le stipule l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, ont été salués dans un esprit constructif par toutes les parties bosniennes lors de la visite de travail, le 21 septembre, du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Lavrov. Nous pensons que l'époque d'un protectorat extérieur est révolue. Le rôle de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine doit être d'aider les Bosniens à élargir la portée de leurs intérêts communs et à élaborer leurs propres recettes pour trouver des solutions de compromis à des questions problématiques, notamment la réforme du système judiciaire et la destitution des experts étrangers de la Cour constitutionnelle du pays.

L'idée des Croates de Bosnie de peaufiner le système électoral de Bosnie-Herzégovine mérite notre attention. Elle offrirait suffisamment de garanties pour que les postes de direction soient occupés exclusivement par des représentants légitimes de chacun des peuples constitutifs du pays. Malheureusement, lors des récentes élections, un membre croate du Présidium de Bosnie-Herzégovine a de nouveau été élu par la majorité bosniaque. Il serait souhaitable que les Bosniens parviennent à un accord sur la manière d'empêcher cette pratique à l'avenir. Il n'est pas acceptable d'accroître artificiellement la pression sur la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine et sur ses dirigeants légitimement élus. Nous nous opposons par principe aux sanctions unilatérales contre les dirigeants serbes de Bosnie.

En réponse à ma collègue britannique, je voudrais confirmer que la Russie, en tant que membre du Groupe de contact du Comité directeur, est attachée à la stabilité et au développement de la Bosnie-Herzégovine. Cependant, nous ne nous sommes soumis à aucune obligation d'entraîner le pays dans des structures euro-atlantiques. Ce ne sont pas nos affaires, et ce ne sont pas non plus celles du Royaume-Uni. Ce sont les affaires des peuples de la Bosnie-Herzégovine. Toutefois, nous ne sommes certainement pas d'accord avec la politique consistant à entraîner la Bosnie-Herzégovine dans l'OTAN. De telles actions ne font qu'exacerber les tensions à l'intérieur du pays et détourner l'attention des parties bosniennes des réformes. Dans ce cas, le consensus sur les questions de politique intérieure

fourni par l'Accord de paix de 1995 n'est pas réalisable, en raison de la position de principe des Serbes de Bosnie, qui ne sont pas prêts à voir des lignes de division tracées entre la Republika Srpska et la Serbie sur la base d'une alliance.

Nous partageons l'opinion de nombreux États européens sur la gravité de la menace posée par la prolifération d'idéologies extrémistes radicales en Bosnie-Herzégovine. Les activités de la résistance islamique doivent être éliminées par les organes compétents du pays, notamment dans le contexte d'une coopération régionale.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son précieux exposé et de son récent rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2018/974, annexe). Je souligne également notre plein appui au Haut-Représentant dans l'exécution de son mandat et dans ses efforts pour aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Nous saluons les efforts déployés pour maintenir la stabilité et l'unité en Bosnie-Herzégovine pour toutes ses composantes raciales et culturelles. Par ailleurs, nous sommes conscients, et nous nous en félicitons, du rôle important que joue la Force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne pour atteindre cet objectif. Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité par le Conseil, aujourd'hui, de la résolution 2443 (2018), par laquelle la communauté internationale envoie un message très clair au peuple bosnien, à savoir que nous sommes déterminés à maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays, et que nous sommes déterminés à continuer de fournir l'appui nécessaire pour renforcer la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, signé il y a plus de 20 ans, reste la pierre angulaire de la stabilité institutionnelle et continue de servir de référence constante pour une paix durable dans le pays. En conséquence, nous sommes inquiets de l'escalade actuelle des discours conflictuels et incendiaires, et nous appelons tous les dirigeants politiques à donner la priorité aux intérêts nationaux du peuple bosnien avant toute autre considération et à mettre de côté tout intérêt racial ou politique étroit qui pourrait compromettre les chances de progrès et de stabilité. Ils doivent également œuvrer de manière constructive à la

mise en œuvre des résultats des élections du 7 octobre, notamment la formation du Gouvernement, afin de continuer de progresser dans le processus politique dès que possible. Le Parlement doit également redoubler d'efforts pour adopter une nouvelle législation afin de doter le système judiciaire des outils nécessaires pour lutter contre la criminalité organisée, la corruption, le terrorisme et l'extrémisme, qui constituent une menace directe pour l'état de droit et entravent les efforts visant à réaliser le développement économique et social et l'intégration à l'Union européenne.

Comme l'indique le rapport, ces événements se produisent à un moment où peu de progrès sont réalisés dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », condition nécessaire pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, en particulier concernant l'enregistrement des biens pouvant servir à la défense en Republika Srpska. Nous renouvelons à cet égard notre plein appui au Bureau du Haut-Représentant, conformément à l'Accord de paix de Dayton et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et invitons le Haut-Représentant à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le plan.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation du nombre d'arrivées de réfugiés et migrants en Bosnie-Herzégovine, qui a atteint près de 18 000 en octobre, contre 758 en 2017, ce qui laisse craindre, comme ont averti les organismes d'aide, que des milliers de personnes ne se retrouvent sans abri.

Pour terminer, le Koweït réaffirme qu'il importe que toutes les parties respectent l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que sa Constitution nationale et toutes les décisions rendues par le pouvoir judiciaire afin d'asseoir la stabilité dans le pays. Nous invitons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord-cadre général pour la paix et à respecter le mandat confié au Haut-Représentant aux termes de l'annexe 10 de l'Accord et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M^{me} Cordova Soria (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de la présentation de son rapport.

Compte tenu de l'autorisation de renouvellement accordée aujourd'hui, nous espérons que la mission EUFOR ALTHEA et le Bureau du Haut-Représentant continueront de coopérer étroitement et de jouer un rôle

constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

La Bolivie réaffirme son attachement au plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous voudrions souligner qu'aux fins de leur préservation, il convient de respecter la Constitution et les décisions rendues par le pouvoir judiciaire relativement à l'état de droit. Nous demandons aussi aux dirigeants politiques et à toutes les parties de s'abstenir de toute rhétorique encourageant la division du pays.

S'agissant des faits récents, nous saluons la tenue des élections générales en octobre et nous nous félicitons qu'elles se soient déroulées dans le calme. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que les parties ne sont pas parvenues à un accord sur la réforme électorale. À cet égard, nous les appelons à œuvrer de concert, dans un esprit d'ouverture et dans le respect de l'Accord de Dayton, qui continue de former la base juridique et le critère de référence pour la stabilité et le règlement pacifique des différends entre les parties.

Nous saluons aussi l'adoption des modifications du Code de procédure pénale. Ces efforts conjoints démontrent que le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est attaché à entreprendre les réformes nécessaires afin de promouvoir la stabilité du pays et de contribuer aux initiatives visant à réaliser le développement et la stabilité souhaités. C'est pourquoi nous les encourageons à mettre l'accent sur ces aspects et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 », qui est une condition préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Malgré ces avancées, plusieurs défis demeurent sur le plan politique. Nous exhortons les dirigeants politiques à dialoguer et à agir sur la base du consensus. Les défis susmentionnés ne doivent pas constituer un obstacle ou une menace à la stabilité du pays. Nous demandons donc à toutes les parties de faire passer les intérêts de la population avant les intérêts politiques ou ethniques particuliers.

De même, nous appelons les autorités locales, la communauté internationale et toutes les organisations régionales, sous-régionales ainsi que les organismes de l'ONU à unir leurs efforts pour venir en aide aux milliers de réfugiés qui ont demandé l'asile cette année, en particulier à l'approche de l'hiver, sachant que beaucoup d'entre eux n'ont pas de logement adéquat.

Enfin, nous encourageons toute la population de Bosnie-Herzégovine à vivre en harmonie, à surmonter les divisions du passé et à accorder la priorité au développement commun. À cet égard, nous invitons vivement la communauté internationale à prêter attention aux préoccupations de toutes les parties, en adoptant une approche neutre et équitable en faveur d'une stabilité durable.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie tout d'abord le Haut-Représentant Inzko de son exposé.

La Bosnie-Herzégovine est un grand pays des Balkans. Des élections générales y ont été organisées dernièrement. Le maintien de la paix et de la stabilité et la réalisation du développement en Bosnie-Herzégovine sont dans l'intérêt commun de la région et de la communauté internationale tout entière.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les choix faits par ses citoyens quant à l'avenir de leur pays. Nous appuyons la coexistence pacifique et le développement commun des différents groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine, et nous espérons qu'ils s'engageront en faveur du dialogue et de la concertation en vue de trouver un terrain d'entente, de mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton, de promouvoir le développement économique et de progresser davantage dans l'édification de la nation de sorte que les dividendes de la paix et du développement puissent être partagés par tous.

La communauté internationale doit accroître son appui au développement économique du pays et créer les conditions propices à la réconciliation nationale et à une paix durable. Elle doit accorder une attention particulière aux points de vue et aux préoccupations de toutes les parties concernées en Bosnie-Herzégovine, et adopter une démarche équilibrée et prudente. La Chine salue l'action menée par le Haut-Représentant Inzko pour faciliter le processus politique dans le pays, et espère qu'il continuera de jouer un rôle constructif dans la mise en œuvre de l'Accord de Dayton, conformément à son mandat.

La Chine appuie l'adoption de la résolution 2443 (2018) du Conseil, qui renouvelle l'autorisation accordée à la force EUFOR ALTHEA de l'Union européenne. Nous espérons que la force de l'Union

européenne continuera de jouer un rôle positif dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. De concert avec le reste de la communauté internationale, la Chine est prête à faire sa part s'agissant d'aider Bosnie-Herzégovine à parvenir à une paix durable et à réaliser le développement et la prospérité à long terme.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Dronjic (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole devant cet organe, je voudrais commencer par faire part du sentiment de fierté et d'humilité qui m'anime – car il n'y a pas de plus grand honneur pour un diplomate de carrière que de représenter son pays à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier à une séance du Conseil de sécurité.

Je voudrais féliciter la Chine pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre, et vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès dans vos efforts.

Comme le Conseil le sait, des élections générales ont eu lieu le 7 octobre dans mon pays. Les résultats certifiés officiels doivent encore être publiés par la Commission électorale centrale. Lorsque les résultats auront été officiellement confirmés, les nouveaux membres élus de la présidence de Bosnie-Herzégovine prêteront serment et prendront leurs fonctions le 20 novembre, soit dans deux semaines. Selon la Constitution de Bosnie-Herzégovine, c'est la Présidence qui est responsable de la politique étrangère du pays, ce qui signifie que les déclarations publiques faites en son nom dans les organisations internationales et leurs organes doivent être approuvées par consensus. Étant donné que nous sommes en période de transition, les membres sortants de la présidence de Bosnie-Herzégovine ne pouvaient, à ce stade, approuver par consensus la teneur de la déclaration devant être faite à la présente séance. C'est pourquoi je ne peux, à titre personnel, que remercier M. Inzko de son vingtième rapport et de son exposé d'aujourd'hui.

Je voudrais également remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2443 (2018) sur la situation en Bosnie-Herzégovine, qui renouvelle l'autorisation accordée concernant le mandat de la force multinationale de

stabilisation (EUFOR ALTHEA) de l'Union européenne pour une période supplémentaire de 12 mois. Je relève que, en dépit de certaines difficultés, la résolution estime que la situation en Bosnie-Herzégovine est restée calme et stable sur le plan de la sécurité.

En outre, je tiens à remercier l'Union européenne d'avoir attribué 7,2 millions d'euros de subventions à l'appui de la Bosnie-et-Herzégovine dans le domaine de la gestion des migrations et des frontières.

Par ailleurs, je remercie le Gouvernement des Pays-Bas et le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir affecté 245 400 dollars au projet EXPLODE+, qui permettra d'éliminer le surplus de munitions et contribuera également à la sécurité de la population du pays et de la région.

Pour terminer, j'espère sincèrement que les membres nouvellement élus de la présidence de la Bosnie-Herzégovine trouveront un mode opératoire qui leur permettra de surmonter des situations telles que celle-ci et m'évitera d'être placé dans une position quelque peu délicate.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : Je voudrais partager avec le Conseil de sécurité les conclusions auxquelles est parvenue l'Union européenne.

L'Union européenne réaffirme son attachement sans équivoque à la vision européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain. Suite aux élections du 7 octobre, et rappelant les conclusions auxquelles elle est parvenue en juin, l'Union européenne espère que tous les responsables participeront dans un esprit constructif à la formation du Gouvernement à tous les niveaux, ce qui est dans l'intérêt de tous les citoyens. L'Union européenne rappelle qu'elle attend des autorités de Bosnie-Herzégovine qu'elles donnent la priorité à la poursuite des réformes nécessaires pour que le pays progresse sur la voie de son intégration dans l'Union européenne, en veillant à la mise en œuvre pleine et effective du programme de réformes.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de la présence ininterrompue de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) qui, dans le cadre du suivi de l'examen stratégique de 2017, s'est recentrée sur son mandat de base, en conservant les éléments de

renforcement des capacités et de formation jugés encore nécessaires et en éliminant progressivement les autres éléments qui ne sont plus pertinents. À cet égard, dans le cadre de la stratégie globale de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, l'Union confirme qu'elle est prête, à ce stade, à ce qu'EUFOR ALTHEA continue de jouer un rôle militaire exécutif afin d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un climat de sûreté et de sécurité, sous un nouveau mandat accordé par l'ONU.

L'Union européenne attend avec intérêt la présentation du prochain examen stratégique en 2019, qui servira de base aux discussions avec les États membres concernant les tâches de la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne et les options envisageables pour l'avenir d'EUFOR ALTHEA, tout en gardant à l'esprit la nécessité de soutenir la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'intégration à l'Union européenne et en tenant compte des conditions de sécurité sur le terrain. L'Union européenne reconnaît qu'il importe que l'EUFOR ALTHEA, la mission menée par l'Union européenne, poursuive sa coordination avec les autres acteurs internationaux sur place. Dans le même temps, l'Union européenne continue d'exhorter les autorités de la Bosnie-Herzégovine, avec l'appui de la communauté internationale, à intensifier les efforts qu'elles accomplissent en vue d'éliminer les munitions, armes et engins explosifs excédentaires, et à s'atteler au déminage et aux autres questions en suspens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : La coopération bilatérale avec ses voisins a toujours été la pierre angulaire de la démarche de la Serbie en matière de politique étrangère. Mon pays considère que c'est le catalyseur d'un nouveau type de relations, de meilleure qualité, dans les Balkans occidentaux comme dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. C'est particulièrement vrai de la Bosnie-Herzégovine, voisine et partenaire parmi les plus proches de mon pays. Cette entreprise est motivée non seulement par des besoins immédiats et concrets, mais aussi par des considérations plus larges, telles que la nécessité de rétablir la confiance et de parvenir à la réconciliation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de promouvoir les aspirations des deux pays à rejoindre l'Union européenne.

La Serbie est un garant de l'Accord de paix de Dayton, qui a été déterminant pour mettre un terme aux

conflits tragiques en Bosnie-Herzégovine il y a plus de 20 ans. L'Accord a également servi de fondement à l'avenir pacifique et stable de ses peuples et – c'est très important – à leur réconciliation. Nous sommes fermement convaincus que cet accord continuera de constituer le socle des progrès de la Bosnie-Herzégovine à l'avenir.

Fervent défenseur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États dans la conduite de ses relations internationales, mon pays applique également ce principe vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine, dont il respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale aussi. Le développement et la stabilité de ce pays dans le cadre défini par l'Accord de Dayton ont toujours revêtu la plus haute importance pour la Serbie, d'autant que la Bosnie-Herzégovine compte également 1,5 million de Serbes. En définitive, ce n'est que grâce à la stabilité politique et au développement économique que le pays pourra assurer le progrès de tous ses peuples constitutifs et devenir un pays prospère et un partenaire fiable de la région.

Plus de 20 ans après la signature de l'Accord de Dayton et la création de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État souverain et indépendant, le dialogue et le consensus ont joué un rôle absolument essentiel pour aplanir tous les obstacles entre les trois peuples constitutifs et les deux entités du pays. À l'heure des réformes, de la quête des critères d'adhésion à l'Union européenne et de la mise en œuvre des normes requises dans le processus d'intégration européenne, ils n'ont rien perdu de leur importance. Nous sommes convaincus que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine ont la volonté et la détermination nécessaires pour régler ces questions par le dialogue et qu'ils parviendront à un consensus dans l'intérêt de tous les peuples constitutifs, concernés au premier chef par le bien-être du pays.

Différentes vues ont été exprimées ces derniers temps sur la Bosnie-Herzégovine, concernant diverses questions, dont l'une a trait à la loi électorale et à son possible amendement. La Serbie considère qu'il s'agit là de questions internes qu'il est préférable de régler par des accords entre acteurs politiques dans le cadre du système juridique en place, dans une atmosphère constructive marquée par un respect mutuel. Le 7 octobre, cependant, des élections générales se sont tenues en Bosnie-Herzégovine. Les institutions gouvernementales devraient être bientôt mises en place et elles devront assumer leurs responsabilités dans l'intérêt de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

La Serbie restera un partenaire fiable et empressé de parvenir à une coopération toujours plus dynamique dans l'intérêt de nos deux pays. Nous continuons d'inviter au dialogue à tous les niveaux et de promouvoir les relations bilatérales. Des contacts réguliers ont également été maintenus au niveau opérationnel et des questions concrètes nécessitant des efforts conjoints ont été identifiées. Ces questions devraient également être abordées à l'issue du processus électoral et de la mise en place des nouvelles institutions. À cet égard, la Serbie est prête non seulement à maintenir son niveau de coopération, mais à l'améliorer, aux côtés des autorités centrales de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à intensifier ses relations avec la Republika Srpska, à mener ces relations en toute transparence, conformément à l'Accord de Dayton, et à élargir sa coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

La Serbie reste désireuse d'approfondir sa coopération économique avec la Bosnie-Herzégovine, en particulier dans les domaines de l'investissement, des coentreprises, de l'énergie et des infrastructures, entre autres. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont robustes et en hausse et devraient franchir la barre des 2 milliards d'euros avant la fin de cette année. Avec une mise de fonds de plus d'un milliard d'euros, la Serbie est un des plus grands investisseurs en Bosnie-Herzégovine.

Il est possible que, pour l'heure, la priorité de l'Union européenne soit plus à la consolidation qu'à l'élargissement. Dans les Balkans occidentaux, toutefois, nous avons été enhardis par les messages de Bruxelles indiquant que la poursuite de la politique d'élargissement dans notre région est un processus stable et que de nouvelles adhésions régionales sont même envisagées avant 2025. La Serbie est prête à partager son expérience en ce qui concerne le processus d'intégration et les chapitres de négociation qui ont été ouverts à la Bosnie-Herzégovine, et nous souhaitons plein succès à notre voisin et partenaire dans le cadre de son processus de réforme et d'adhésion.

La Serbie est l'un des plus fervents partisans de la coopération régionale. La stabilité politique et économique est dans notre intérêt collectif à tous en Europe du Sud-Est. Mon pays, qui déploie des efforts inlassables pour créer des conditions encore plus favorables à la croissance économique et à l'amélioration des conditions de vie des peuples de la région, ne se laissera pas décourager par des messages parfois contradictoires et perturbateurs, dont nous pensions

qu'ils appartenaient au passé. Au contraire, nous continuerons d'œuvrer résolument pour promouvoir la stabilité, le développement et les relations de bon voisinage dans la région, en particulier avec la Bosnie-Herzégovine, dans le but de garantir la prospérité et un avenir meilleur de part et d'autre de la Drina.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de se pencher sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier de son rapport (S/2018/974, annexe) et de son exposé d'aujourd'hui.

Le Haut-Représentant, M. Inzko, souligne dans son rapport que l'Accord de Dayton garantit la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le statut constitutionnel interne des entités, et que les trois peuples constitutifs sont égaux. Tel doit être notre point de départ pour le débat d'aujourd'hui.

La Croatie, qui est le seul État membre de l'Union européenne voisin de la Bosnie-Herzégovine et l'un de ses principaux partenaires en matière d'échanges commerciaux et d'investissement, en plus d'être signataire de l'Accord de paix de Dayton, a une responsabilité et un intérêt particuliers s'agissant du bien-être et de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine dans l'ensemble. Par conséquent, les relations avec la Bosnie-Herzégovine constituent l'une des priorités de la politique étrangère de la Croatie.

La Croatie souhaite voir la Bosnie-Herzégovine devenir membre de l'Union européenne et de l'OTAN et un pays où une véritable égalité institutionnelle et politique entre les trois peuples constitutifs – Bosniaques, Croates et Serbes – et tous les citoyens est non seulement garantie sur papier, mais aussi dans la pratique.

Lors de la dernière séance du Conseil sur cette question en mai, la Croatie a attiré l'attention sur le fait que la période à venir serait d'une importance cruciale pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine (voir S/PV.8248). Le 7 octobre, les élections générales en Bosnie-Herzégovine se sont déroulées généralement dans l'ordre et sans incident majeur. Nous prenons note du fait que les observateurs internationaux ont indiqué que ces élections étaient véritablement compétitives.

Toutefois, nous avons constaté que lors de ces élections, le principe fondamental de la pleine égalité des trois peuples constitutifs n'a pas été respecté. Une fois de plus, au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, un peuple constitutif majoritaire a choisi le représentant du peuple minoritaire. Contrairement à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et aux normes démocratiques, les Croates ont été privés de la possibilité d'élire un membre qui les représente à la présidence de la Bosnie-Herzégovine. Cela va à l'encontre de l'Accord de paix de Dayton. Cette situation ne contribuera pas à surmonter l'héritage du passé ni à améliorer le fonctionnement du pays, ni à renforcer les normes démocratiques et le respect des droits de tous les citoyens. Bien au contraire, la manipulation du processus électoral risque de compromettre davantage les relations entre les peuples et d'amener les citoyens ordinaires à perdre confiance dans les institutions démocratiques. Rien ne pourrait mettre plus en danger l'avenir de la Bosnie-Herzégovine que de créer de tels déséquilibres entre les peuples constitutifs.

La Croatie n'a cessé de mettre en relief, y compris à l'occasion des déclarations prononcées dans cette salle, la complexité du tissu politique et juridique de la Bosnie-Herzégovine, qui exige une vigilance constante et des solutions élaborées avec le plus grand soin. Malheureusement, il semble que trop souvent, il n'y ait eu pas suffisamment de compréhension et de volonté pour s'attaquer comme il faut aux problèmes fondamentaux qui se posent en Bosnie-Herzégovine.

Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration en mai, la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a confirmé que la représentation légitime et proportionnelle des trois peuples constitutifs à tous les niveaux est un principe fondamental consacré par la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. La Croatie respecte pleinement le cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État fédéral au sein duquel les trois peuples constitutifs, ainsi que les autres habitants et tous les citoyens, doivent être égaux à tous les niveaux politiques et administratifs.

La réforme attendue de la loi électorale et toutes les autres réformes institutionnelles en Bosnie-Herzégovine doivent tenir compte de ce principe. Il importe au plus haut point de lancer sans tarder la réforme de la loi électorale afin d'éviter que de telles manigances électorales ne se reproduisent à l'avenir. De même, les résultats des dernières élections doivent être mis en œuvre conformément à la décision de la Cour constitutionnelle relative à la représentation légitime et

proportionnelle, que ce soit dans le cadre d'une solution ponctuelle ou permanente.

Le refus d'appliquer la décision de la Cour constitutionnelle sur la réforme de la loi électorale met en péril la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et ouvre la voie à de nouvelles manipulations politiques. On ne saurait trop insister sur ce point : le principe de l'égalité des Bosniaques, des Croates et des Serbes constitue le fondement même sur lequel repose la Bosnie-Herzégovine.

Nous attendons maintenant de tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine qu'ils assument leurs responsabilités et participent à la formation des parlements et des gouvernements à tous les niveaux, en coopérant dans un esprit constructif, dans l'intérêt des peuples constitutifs et de tous les citoyens de leur pays. À cet égard, il est essentiel de trouver une solution au niveau national en vue de la mise en place de la Chambre des peuples de la Fédération et d'autres institutions politiques qui en dépendent, conformément aux décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. D'autres questions relatives aux élections, notamment les dispositions relatives à l'organisation d'élections locales à Mostar et à la présidence de la Bosnie-Herzégovine, doivent être réglées aussi dans les meilleurs délais.

La Croatie, qui est le plus fervent défenseur de la stabilité, de la prospérité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, continuera d'appuyer la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni, aux niveaux européen et international. Son avenir dépend de la capacité des trois peuples constitutifs à s'engager collectivement en faveur d'un programme progressiste et moderne respectant les normes démocratiques les plus élevées en matière de représentation politique légitime et à œuvrer de concert en faveur de la stabilité institutionnelle du pays. Cette stabilité institutionnelle est essentielle pour que la Bosnie-Herzégovine puisse s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu du processus d'intégration européenne.

La Croatie a toujours fait preuve de volonté pour aider la Bosnie-Herzégovine à renforcer ses capacités institutionnelles et administratives et à satisfaire à toutes les conditions en vue de son intégration dans l'Union européenne. Nous encourageons notre ami et voisin à effectuer sans plus tarder les réformes qui s'imposent dans de nombreux domaines, notamment le système judiciaire, la lutte contre la corruption, les réformes économiques, la gestion efficace des frontières, ainsi

que la lutte contre le radicalisme politique et les éléments d'extrémisme religieux. Les progrès dans ces domaines constituent non seulement le meilleur investissement pour l'avenir du pays, mais aussi un moyen de l'aider à se libérer du lourd fardeau du passé.

Compte tenu de la situation politique et en matière de sécurité sur le terrain et de l'importance qu'il y a à maintenir un climat de sûreté et de sécurité, la Croatie voudrait exprimer son appui à l'opération ALTHEA de l'Union européenne et au mandat que le Conseil lui a confié.

La Croatie encourage vivement les trois nouveaux membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine à œuvrer dans l'intérêt de leur pays, en étant particulièrement à l'écoute des peuples constitutifs qu'ils représentent, mais aussi à dépasser la politique nationaliste et centrée sur les entités et à tendre la main

à tous les citoyens. Nous espérons que la présidence et les nouveaux gouvernements défendront les principes communs de l'état de droit, du respect de la diversité et de l'engagement en faveur d'une réconciliation durable, dans un véritable esprit européen.

Enfin, la Croatie, qui est le plus fervent défenseur de la stabilité, de la prospérité et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, plaide et continuera de plaider pour qu'une attention soutenue soit prêtée en permanence à ce pays aux niveaux européen et international, y compris dans cette salle. Une Bosnie-Herzégovine souveraine, pacifique, stable et prospère – un pays multiethnique composé de trois peuples constitutifs et de citoyens qui sont tous égaux – était, est et doit rester notre objectif stratégique.

La séance est levée à midi.